

Ecrit par le 1 février 2026

# Les Automnales reviennent en Vaison-Ventoux : une saison de rencontres et de traditions



Du 27 septembre au 12 décembre 2025, les villages de [Vaison-Ventoux](#) accueillent la deuxième édition des Automnales, un programme d'animations porté par la Communauté de communes et l'Office de tourisme, en partenariat avec les communes et leurs comités des fêtes. Au programme : des défilés de lampions, des feux, des braséros, des veillées, des soupes, du vin, des desserts, des châtaignes, des spectacles, des contes, des concerts, un jeu-quizz entre villages, des finales et une remise des prix le 12 décembre à Saint-Romain-en-Viennois. Un événement itinérant pour vivre l'automne autrement, entre traditions locales, rencontres conviviales et partage autour de la lumière et du feu.

Ecrit par le 1 février 2026

Nées de la volonté de créer des moments conviviaux à l'échelle du territoire, les Automnales rassemblent habitants et visiteurs autour d'une série de rendez-vous festifs ou plus intimes. Onze rencontres sont prévues cette année, mêlant défilés aux lampions, spectacles, repas partagés et animations musicales. La symbolique du feu et de la lumière traverse l'ensemble des manifestations, incarnée notamment par le passage de la flamme de village en village, symbole du lien entre les communes. Chaque événement propose une dégustation ou un repas, souvent préparé par les habitants eux-mêmes, et met à l'honneur les produits locaux ou les traditions culinaires. Un Jeu-Quiz intercommunal, proposé à chaque date, permet aux participants de faire gagner leur village dans une joute amicale. La finale des Automnales aura lieu le 12 décembre à Saint-Romain-en-Viennois, avec la remise des prix.



**Copyright Les Automnales de Vaison**

#### Quelques temps forts du programme

**Samedi 27 septembre - Faucon (19h)** Départ de la flamme des Automnales avec un défilé aux lampions, contes provençaux, assiette saucisse-frites (8€ sur réservation), et spectacle de feu ; **Samedi 4 octobre - Saint-Marcellin-lès-Vaison (18h)** Apéritif partagé, braseros, repas sous barnum et

Ecrit par le 1 février 2026

animations autour du feu. **Samedi 11 octobre - Savoillans (15h / 19h)** Concours de coinche, défilé aux lampions, repas sur réservation ; **Vendredi 17 octobre - Puymérás (18h30)** Soirée dansante et spectacle de feu, apéritif et repas sur inscription (12€) ; **Mercredi 22 octobre - Buisson (17h30)** Veillée avec concert, dégustation de châtaignes, soupe offerte et concours de desserts ; **Samedi 15 novembre - Rasteau (19h30)** Soirée contes et chants en collaboration avec Roaix. Apéritif partagé et animations traditionnelles ; **Jeudi 20 novembre - Vaison-la-Romaine (18h)** Dégustations au Théâtre Antique : vins, fromages, plats chauds, marrons grillés. Entrée libre, verre de dégustation à 5€ ; **Vendredi 21 novembre - Saint-Roman-de-Malegarde (18h30)** ; Concours de soupe entre villageois, dégustation ouverte à tous et repas sur réservation (12€) ; **Samedi 22 novembre - Cairanne (18h30)** ; Dégustation de vin nouveau et viandes au braséro, animations et quizz. **Vendredi 28 novembre - Mollans-sur-Ouvèze (14h30 / 18h)** Concours de belote suivi d'un défilé aux lampions, apéritif et quiz. ; **Vendredi 12 décembre - Saint-Romain-en-Viennois (18h)** Clôture des Automnales et Fête des Lumières : maisons illuminées, cortège aux lampions, spectacles, marrons grillés, et remise des prix aux villages gagnants.



## Identité et mémoires des villages

Au-delà des animations, les Automnales visent à valoriser l'identité et la mémoire des villages. Un « Grand Grimoire des petites histoires en Vaison-Ventoux » est ouvert à tous : chacun est invité à y partager anecdotes, souvenirs, récits ou légendes.

## Les infos pratiques

[www.vaison-ventoux.fr](http://www.vaison-ventoux.fr) & [www.vaison-ventoux-provence.com](http://www.vaison-ventoux-provence.com)

Ecrit par le 1 février 2026



Copyright Les Automnales de Vaison

---

## Pont sur l'Aygues à Buisson, un aménagement pour la faune aquatique

Ecrit par le 1 février 2026



**Le Département de Vaucluse fait actuellement construire une passe à poissons sous le pont situé sur la RD à Buisson pour un montant de 658 340€. L'ouvrage est également pris en charge, financièrement, par le Département de la Drôme et des dispositifs européens.**

Les ponts du réseau routier départemental permettent de franchir fleuves, et rivières, voies ferrées ainsi que d'autres routes. Cependant, ils représentent parfois un obstacle au bon écoulement des eaux et, surtout, à la continuité écologique des milieux naturels. C'est notamment le cas de l'ouvrage de franchissement de l'Aygues sur la RD 20 à Buisson, en limite de la Drôme. Afin de restaurer la continuité écologique et de préserver la faune aquatique de cette rivière, le Département de Vaucluse va y construire une passe à poissons. Le chantier a débuté le 28 août pour s'étendre sur 4 mois.

### Le pont

Le pont, d'une longueur d'un peu plus de 100m et de 6m de large est soutenu par 4 piles et voûtes ainsi que d'un radier, construction horizontale en béton conçue pour protéger les piles, d'une hauteur de

Ecrit par le 1 février 2026

1,25m, mais qui constitue un obstacle au bon écoulement des eaux, et de fait pour les espèces piscicoles.

### **La passe à poissons**

Une passe à poissons sera donc aménagée, sous la seconde arche, formant une rampe en béton, de 30 mètres de long sur 7 mètres de large et présentant une pente de 5% ce qui permettra aux espèces migratoires, comme les anguilles et les cyrinidés tels que le vairon, le goujon, la loche, le toxostome, le spirlin, l'ablette, le blageon, le gardon, la vandoise, la perche, le chevesne, le barbeau d'étendre leur aire de reproduction de 27 kilomètres.

### **Le montant des travaux**

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 658 340€, financés à parité par les Départements de Vaucluse et de la Drôme et une participation attendue de l'Union Européenne au titre du Feder-Fse-Ftj (Fonds européen de développement régional, Fonds social européen et Fonds pour une transition juste) 2021-2027, 'Adaptation au changement climatique'.

---

## **L'événement 'Vaison voit rouge' revient pour une 3e édition**

Ecrit par le 1 février 2026



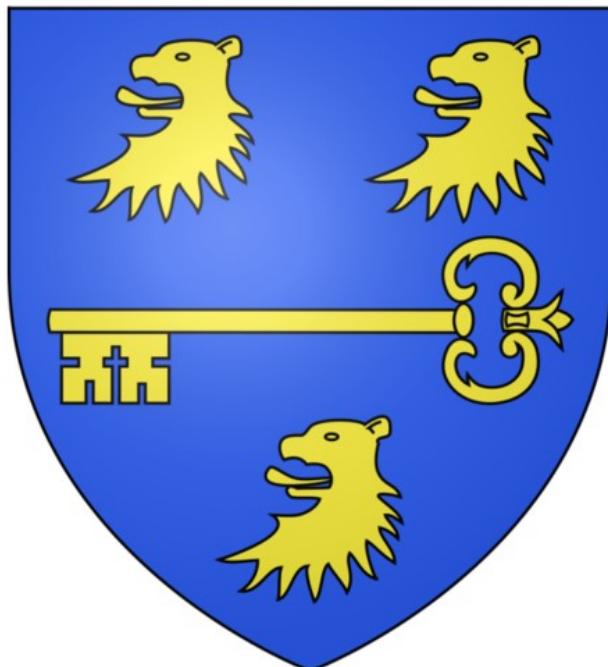
Le [syndicat intercommunal des vignerons de Vaison-la-Romaine](#) organise une nouvelle édition de l'événement 'Vaison voit rouge !' du mercredi 10 au mercredi 17 juillet. Durant toute la durée de la manifestation, la ville, les commerces et les restaurants vont se teinter de rouge, la couleur de l'[AOC Côtes du Rhône Villages Vaison-la-Romaine](#), qui s'étend sur les communes de Vaison-la-Romaine, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Villedieu, Buisson et Saint-Roman-de-Malegarde.

Les vins rouges de l'appellation seront à l'honneur lors de plusieurs soirées, qui débuteront à 18h, durant lesquelles un char décoré et des groupes musicaux animeront les rues de plusieurs communes. Autour, les vignerons feront déguster leurs cuvées moyennant l'achat d'un verre à 2€.

Le char débutera sa tournée avec la fanfare Brass Coulée Titanic Orchestra le vendredi 12 juillet à Vaison-la-Romaine au départ de la Grande rue, puis le samedi 13 juillet au départ du Cours Taulignan. Le lundi 15 juillet, ce sera autour du village de Buisson d'accueillir les festivités avec le groupe Les Woobies, suivies d'une soirée brasero. Enfin, le char des vignerons fera étape à Villedieu le mercredi 17 juillet avec les Plattband.

Ecrit par le 1 février 2026

# Buisson : l'élection municipale partielle programmée le dimanche 3 mars



À la suite à la démission de 4 conseillers municipaux, le conseil municipal de la commune de Buisson, composé de 11 sièges, a perdu le tiers de ses membres. En conséquence, l'organisation d'une nouvelle élection partielle complémentaire est nécessaire.

Par arrêté du 17 janvier 2024, le sous-préfet de l'arrondissement de Carpentras a convoqué les électeurs de la commune afin de pourvoir les sièges vacants.

Le premier tour du scrutin aura lieu le dimanche 3 mars 2024. Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h. Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 10 mars 2024.

L.G.

Ecrit par le 1 février 2026

## 9 communes vauclusiennes récompensées au concours Villes et villages fleuris 2023



**9 communes vauclusiennes ont été récompensées par [Vaucluse Provence Attractivité \(VPA\)](#) lors du concours 'Villes et villages fleuris 2023' pour leurs efforts d'embellissement du cadre de vie.**

Chaque année, l'agence du développement, du tourisme et des territoires Vaucluse Provence Attractivité, par délégation du [Département](#), organise le concours 'Villes et villages fleuris'. Ce dernier récompense et valorise les efforts d'embellissement du cadre de vie réalisés par les communes vauclusiennes

Ecrit par le 1 février 2026

participants.

Les prix ont été remis le mercredi 20 décembre à l'Hôtel de Sade à Avignon par [Dominique Santoni](#), présidente du Département de Vaucluse, et [Pierre Gonzalvez](#), président de VPA, à 9 communes vauclusienne :

- La commune de **Buisson** a reçu le premier prix dans la catégorie 'commune de moins de 500 habitants', ainsi que le prix spécial du Patrimoine pour son pigeonnier.
- La commune du **Beaucet** a reçu le second prix dans la catégorie 'commune de moins de 500 habitants'.
- La commune de **Viens** a reçu le prix Coup de cœur du jury dans la catégorie 'commune de 501 à 1000 habitants'.
- La commune de **Lagnes** a reçu le premier prix dans la catégorie 'commune de 1001 à 3500 habitants'.
- La commune de **La Bastide des Jourdans** a reçu le deuxième prix dans la catégorie 'commune de 1001 à 3500 habitants'.
- La commune de **Beaumont-de-Pertuis** a reçu le troisième prix dans la catégorie 'commune de 1001 à 3500 habitants'.
- La commune de **Sarrians** a reçu le premier prix dans la catégorie 'commune de 5001 à 10 000 habitants'.
- La commune de **Morières-lès-Avignon** a eu les encouragements dans la catégorie 'commune de 5001 à 10 000 habitants'.
- La commune de **Lauris** a reçu le prix spécial Jardin familiaux.

V.A.

## Les Bistrots de Pays fêtent leurs 30 ans

Ecrit par le 1 février 2026



Alors que le [11<sup>e</sup> Bistrot de Pays de Vaucluse, situé à Buisson](#), a rejoint cet été la liste des établissements vauclusiens ayant reçu cette labellisation et va être inauguré ce mardi 12 décembre à partir de 18h, le label, lui, fête déjà ses 30 ans. Pour l'occasion, le tout premier Guide national du label va voir le jour.

Né dans le Pays de Forcalquier dans les Alpes-de-Haute-Provence au début des années 1990, le [label Bistrot de pays](#) recense aujourd’hui près de 130 établissements partout en France. Le Vaucluse, lui, en compte 11, dont le dernier en date, le [Bistrot de Buisson](#), va être inauguré ce mardi 12 décembre à partir de 18h (7 Montée de la Fontaine).

Pour ses 30 ans, le label sort son tout premier [Guide national](#), entièrement gratuit, qui liste toutes les bonnes adresses labellisées sur 180 pages. Imprimé en 10 000 exemplaires, ce guide est disponible dans les Bistrots de Pays et leur office de tourisme, ou sur le site internet du label.

Ecrit par le 1 février 2026



Dans le même temps, la Fédération nationale des Bistrots de Pays lance un appel à candidature dans le but d'identifier, sélectionner et labelliser 30 nouveaux candidats avec une prise en charge à 100% des frais d'entrée. Cet appel à candidature s'adresse à des bistrots déjà existants situés dans des villages ruraux et prêts à s'engager dans la charte des Bistrots de Pays.

---

## Le Bistrot de Buisson devient le 11<sup>e</sup> Bistrot de pays de Vaucluse

Ecrit par le 1 février 2026



**Situé sur la place du village de Buisson, dans le Haut-Vaucluse, le [Bistrot de Buisson](#) vient d'obtenir le label [Bistrot de pays](#). C'est donc le 11<sup>e</sup> établissement vauclusien à obtenir cette labellisation.**

En 2022, l'ancienne salle des fêtes de Buisson a été transformée. Après de gros travaux de rénovation, l'établissement est devenu un bistrot. Terrasse sous les platanes ou intérieur rétro, c'est dans une ambiance conviviale et de partage qu'Antonia et Mariette, voisines et amies d'enfance, vous accueilleront.

Le nouveau Bistrot de pays propose une cuisine française traditionnelle revisitée avec une touche asiatique. Vous pourrez y déguster un tataki de bœuf avec des notes de yuzu, des sashimis de saumon ou encore un wok de légumes, mais aussi des ravioles à la truffe blanche d'été et un traditionnel tartare de bœuf au couteau. Antonia, qui est derrière les fourneaux, propose également de vous faire découvrir ses origines chiliennes avec des ceviches et autres spécialités sud-américaines. La carte change régulièrement et affiche également des options végétariennes.



Ecrit par le 1 février 2026

Le label Bistrot de pays a pour but, à travers un réseau local d'animations, de contribuer à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien du café de proximité. En obtenant la labellisation, le Bistrot de Buisson s'engage à respecter la charte qui concerne les établissements situés dans des communes rurales de moins de 2 000 habitants et implique une ouverture à l'année, une cuisine mettant en valeur les produits du terroir et l'organisation d'animations festives et culturelles

**Ouvert du lundi au samedi de 8h à 23h. 7 Montée de la Fontaine. Buisson.**



Ecrit par le 1 février 2026



Ecrit par le 1 février 2026



Ecrit par le 1 février 2026

Ecrit par le 1 février 2026





Ecrit par le 1 février 2026



Ecrit par le 1 février 2026



Ecrit par le 1 février 2026

Ecrit par le 1 février 2026





Ecrit par le 1 février 2026

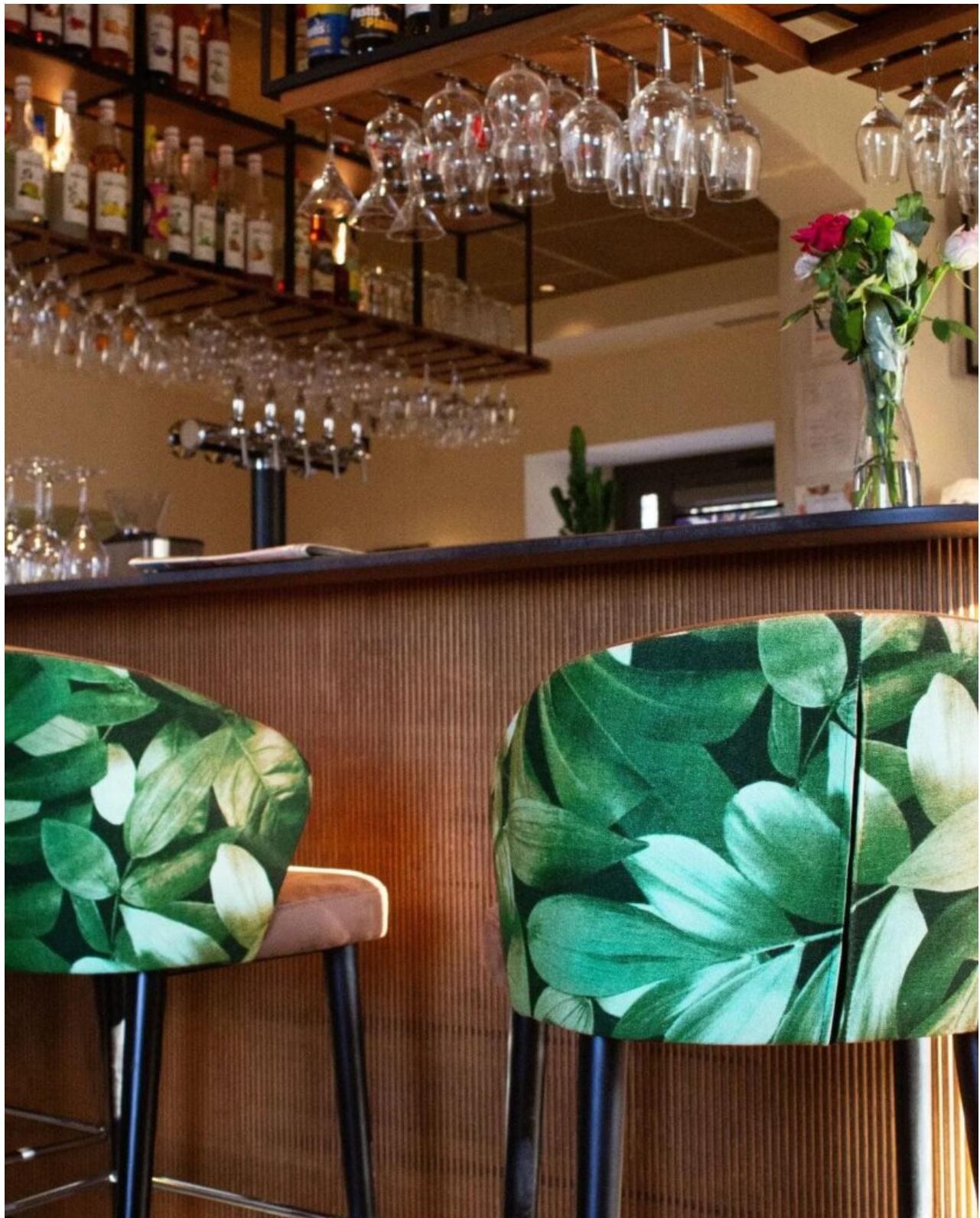


Ecrit par le 1 février 2026



Ecrit par le 1 février 2026

Ecrit par le 1 février 2026



Ecrit par le 1 février 2026

DR

V.A.

---

## Vaison voit rouge : l'AOC Côtes du Rhône Villages Vaison-la-romaine à l'honneur



**Du lundi 10 au lundi 17 juillet, le Syndicat intercommunal des vignerons de Vaison-la-romaine**

Ecrit par le 1 février 2026

**réitère son rendez-vous 'Vaison voit rouge' qui met en lumière les vins de l'appellation 100% rouge Côtes du Rhône Villages Vaison-la-romaine.**

Durant toute la durée de l'événement, les commerces et les restaurants des cinq communes couvertes par l'AOC Côtes du Rhône Villages Vaison-la-romaine mettront en avant les vins de l'appellation. Ainsi, les cuvées des caves adhérentes au syndicat seront proposées au verre ou à la bouteille à Vaison-la-Romaine, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Villedieu, Buisson et Saint-Roman-de-Malegarde.

Quatre soirées 'happy hour' seront organisées de 18h à 20h, accompagnées de diverses animations. Ce mercredi 12 juillet, le char des vignerons défilera à Villedieu, sur la place du village, avec la Fanfare d'Origine Non Contrôlée. Ce vendredi 14 juillet, le char des vignerons poursuivra sa route vers Buisson, sur la place du village, accompagné du Riviera Jazz Band. À Vaison-la-Romaine, le char traversa la Grande rue avec la Fanfare d'Origine Non Contrôlée ce samedi 15 juillet, et il s'aventurera sur le Cours Taulignan, dans la Rue de la République et sur Place Montfort, le lundi 17 juillet aux côtés de la Pena Camargua.

V.A.

---

## **Etat de catastrophe naturelle reconnu en Vaucluse : un délai très court pour faire sa déclaration**

Ecrit par le 1 février 2026



Au titre des mouvements de terrain survenus lors des intempéries fin 2019, l'arrêté interministériel du 14 septembre 2020, publié au journal officiel le 24 octobre 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle, la commune de Grambois.

Au titre de la sécheresse et réhydratation des sols 2019, l'arrêté interministériel du 15 septembre 2020, publié au journal officiel ce jour, 25 octobre 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle, les communes suivantes : Apt, Beaumes-de-Venise, Bonnieux, Buisson, Caromb, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Entrechaux, Loriol-du-Comtat, Monteux, Orange, Saignon, Saint-Marcellin-lès-Vaison et Vaison-la-Romaine.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 10 jours au maximum à compter de la publication de l'arrêté au journal officiel, soit le 4 novembre 2020, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

**Les arrêtés sont consultables [ICI](#)**